



En mode

Solutions

Améliorons ensemble nos conditions
au travail, au bénéfice de nos patients

COMMUNIQUÉ INTERNE

Tous les employés du CHU de Québec-Université Laval

La consultation porte ses fruits : conditions améliorées lors de temps supplémentaire obligatoire (TSO)

Québec, le 24 juillet 2019 – Le CHU de Québec-Université Laval (CHU) reconnaît les efforts de son personnel pour maintenir l'accès aux soins et services en tout temps pour les patients. Dans ce contexte et dans un souci de protection de la santé et de la sécurité de ses équipes, le CHU met en œuvre des solutions concrètes suggérées par les infirmières, les infirmières auxiliaires ainsi que les préposés aux bénéficiaires (PAB) dans le cadre de la consultation *En mode solutions* et offre, dès maintenant :

- Un repas gratuit dans l'une des cafétérias des cinq hôpitaux à l'employé qui travaille en TSO immédiatement avant ou après son quart normal de travail. Un coupon donnant droit à une allocation au montant du repas syndical, soit 5,45 \$ taxes incluses, lui sera remis. L'utilisation du coupon doit se faire pendant le quart de travail du TSO et pendant les heures d'ouverture des cafétérias. Pour les sites de l'HEJ et de l'HSS, Excelso offrira le même service en dehors des heures d'ouverture de la cafétéria.
- Un déplacement gratuit en taxi lorsque les moyens de transport habituellement utilisés par l'employé (voiture, autobus, covoiturage) ne sont pas disponibles en raison du changement à son horaire. L'employé recevra un billet de taxi pour se rendre sur le lieu de travail ou pour retourner à la maison.
- Un service de raccompagnement par un agent de sécurité jusqu'au véhicule de l'employé situé sur le stationnement de l'établissement. La demande doit être faite au Service de la sécurité du site concerné. Lorsqu'un agent sera disponible, le raccompagnement sera effectué.

Ces nouvelles mesures s'ajoutent aux efforts déployés actuellement afin d'offrir des horaires plus stables au personnel en soins infirmiers. Parmi ces efforts, soulignons notamment l'affichage, du 4 au 18 août prochain, d'un nouveau type de postes appelé « postes de continuité » destiné aux infirmières ainsi que le mandat en cours confié à une firme externe, spécialisée dans le déploiement des effectifs et la planification des horaires, pour nous aider à améliorer la prévisibilité des horaires. Plus d'informations sur ces sujets vous seront transmises prochainement.

La force de l'intelligence collective

Rappelons que la consultation *En mode solutions* a pour objectif de réfléchir ensemble, dans un esprit d'entraide, afin d'identifier des actions efficaces pour améliorer les conditions au travail, et ce, au bénéfice de nos patients. Déjà, la consultation porte ses fruits.

Plus de détails sur les conditions améliorées lors de TSO sont disponibles sur l'intranet, dans la *Boîte à outils du gestionnaire*, section *Informations RH*.

Brigitte Martel, *directrice des soins infirmiers (DSI)*

Michel Boudreault, *directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)*